

Les Cahiers de droit

Les éléments constitutifs de la famille

Yolande Boissinot



Volume 7, numéro 2, avril 1965–1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004224ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004224ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boissinot, Y. (1965). Les éléments constitutifs de la famille. *Les Cahiers de droit*, 7(2), 155–158. <https://doi.org/10.7202/1004224ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les éléments constitutifs de la famille

YOLANDE BOISSINOT,
TSP — Directrice du
Service familial de Québec

Point de vue du travailleur social

Le service social, il importe sans doute de le souligner dès le point de départ, envisage l'homme dans son interdépendance avec son milieu humain et social ou l'homme dans ses relations sociales. Il n'a qu'une préoccupation : l'adaptation sociale de l'individu; et c'est pour réussir dans la mesure du possible cette adaptation sociale qu'il s'efforce constamment de découvrir les liens qui existent entre les forces et les possibilités internes de l'homme et les pressions et les exigences extérieures. Que les travailleurs sociaux s'adonnent à la pratique de leur profession auprès des individus ou des familles, auprès des groupes ou auprès des communautés, leur optique demeure donc toujours la même : l'adaptation sociale ou, si l'on préfère, la santé sociale, c'est-à-dire la santé sociale des individus, des familles, des groupes et des collectivités plus vastes. Poursuivant cette finalité positive, il n'empêche que les travailleurs sociaux se trouvent habituellement devant des problèmes de mésadaptation, tout comme les médecins dont la raison d'être demeure la santé doivent constamment s'occuper de la maladie.

Si l'on tient compte de ces préalables, on comprendra spontanément que le service social considère la famille d'un point de vue particulier : il s'intéresse avant tout à son *fonctionnement social*. En effet, ce n'est pas la structure de la famille qui change, ce ne sont pas ses éléments constitutifs qui varient, lorsque l'on passe du droit à la sociologie, de la philosophie à la théologie, de la psychologie au service social, mais bien la perception que chacune de ces disciplines a de la famille et l'intention qui commande le souci qu'elle lui porte.

Ici, cependant, en ce qui concerne la visée du service social, gardons-nous d'une méprise. Envisager la famille sous l'angle de son fonctionnement social, ce n'est pas tout de suite la situer dans sa relation avec

la société; c'est d'abord la regarder en elle-même, c'est-à-dire dans sa structure, dans sa signification interne et dans les processus d'interaction qu'elle met en cause.

Les travailleurs sociaux font leur, en général, la définition que donne de la famille le *Code familial* de l'Union internationale d'études sociales : "Un groupement naturel qui trouve dans le mariage son fondement et, dans une filiation issue de ce mariage, son achèvement." (1) Se défendant de tout a priori, les travailleurs sociaux se gardent d'imposer leurs normes aux familles qui recourent à leurs services, mais il leur est impossible de ne pas se référer à une échelle de valeurs. Ils voient dans la famille, selon un point de vue existentiel et chrétien, "le lieu privilégié de la défense du privé" (2); ils la considèrent comme un foyer d'amour, c'est-à-dire le lieu même de la parfaite réciprocité. Ainsi évitent-ils, dans leur pratique professionnelle, "le pseudo-problème de la finalité du mariage, ou plutôt de ses deux finalités concrètes, la procréation des enfants et le perfectionnement mutuel des époux, qu'on n'arrive jamais à hiérarchiser qu'aux dépens de la signification profonde du ménage et de sa vie intime. Il n'y a pas d'abord à chercher la — ou les — fins de la famille, c'est-à-dire son utilité, mais à dévoiler dans son intimité sa signification immanente". (3)

On est trop souvent enclin à considérer la famille uniquement comme cellule sociale. Elle est cela dans une certaine mesure, mais elle est d'abord autre chose; elle a son sens en elle-même. Elle évolue dans la société, elle rend des services à la société et la société lui en rend, mais sa contribution n'a finalement de valeur qu'autant qu'elle est et demeure ce qu'elle doit être, *une cellule humaine*, ayant sa consistance propre, son unité interne et son secret, l'amour. Elle constitue, par rapport à la société globale, un système social particulier. On ne passe pas de la famille à la cité comme si l'on avançait sur une voie continue; on passe vraiment d'un ordre à un autre, de l'ordre de l'amour à l'ordre du droit.

Au point de départ de la famille, il y a le mariage, œuvre d'amour : deux conjoints, se donnant l'un à l'autre, s'engagent tout à la fois à vivre d'une même vie, à devenir par l'accomplissement de leur amour sources eux-mêmes de vie et à remplir d'une façon solidaire et complémentaire toutes les fonctions que commande l'épanouissement du foyer

(1) Cf. *Code familial*, Ed. Spès, Paris, 1930, p. 18.

(2) Cf. Jean Lacroix, *Force et Faiblesses de la famille*, Ed. du Seuil, Paris, 1957, p. 47.

(3) *Ibid.*, pp. 63-64.

ou le bien commun du groupe familial. Il s'agit là de la communauté conjugale, une communauté qui doit rester identique à elle-même durant toute la vie des époux. Cette communauté conjugale donne à son tour naissance à la communauté familiale, une communauté qui est ordonnée principalement à l'éducation des enfants et qui, pour autant, doit évoluer au rythme des exigences de cette éducation.

Cette dernière communauté comprend l'homme, la femme et les enfants, c'est-à-dire le *ménage* au sens administratif du mot ou la *maisonnée* selon une ancienne appellation. Elle est à la fois fermée et ouverte. D'une part, l'homme et la femme existent l'un pour l'autre et tous les deux existent pour leurs enfants; d'autre part le groupe familial évolue en liaison intime avec les transformations du milieu social, le mouvement des idées et les conditions de vie. La communauté familiale ne saurait, par exemple, échapper au phénomène de socialisation qui caractérise notre époque et se refuser à partager avec la société la plupart des fonctions qu'elle assumait autrefois de façon quasi autonome.

La famille, avons-nous dit, constitue un système social particulier. Cette expression, popularisée aux États-Unis par le sociologue Parsons, peut surprendre, mais elle recouvre heureusement la réalité familiale, surtout si on veut considérer cette dernière dans ses éléments constitutifs les plus concrets. Le système social "consiste en une pluralité d'acteurs individuels inclus dans un processus d'interaction qui se déroule dans une situation affectée de propriétés physiques. Les acteurs sont motivés selon une tendance à rechercher un "optimum de satisfaction", et leur situation leur est définie et médiatisée par un système de symboles, organisés par la culture à laquelle ils participent".⁽⁴⁾ Ainsi en est-il de la structure familiale. Aucun des membres n'est vu comme isolé, mais comme faisant partie d'un groupe, comme acteur inclus dans un processus d'interaction; chacun des membres exerce un certain nombre d'activités et se trouve influencé par l'activité et la conduite des autres. L'ensemble ou le processus global, influencé par la culture ambiante ou par les valeurs reconnues et acceptées dans le milieu, ne fonctionne bien que si tous les rôles sont adéquatement remplis.

Le travailleur social se trouve à l'aise devant une telle perception de la structure familiale. L'une de ses tâches primordiales étant de ve-

(4) Cf. Talcott Parsons, *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon, 1955, "Introduction", p. 47.

nir en aide aux familles désaccordées, cette perception lui fournit un cadre idéal de référence. La famille lui apparaît vraiment, dans ses éléments constitutifs les plus concrets, comme un système d'interaction qui se compose d'ailleurs lui-même de trois sous-systèmes : le système marital, le système parental et le système fraternel. À l'intérieur de chacun de ces sous-systèmes, le travailleur social sait que se rangent diverses catégories d'activités qui répondent aux besoins et aux aspirations des membres de la famille et qui peuvent être sources de gratification ou causes de conflit. Qu'on pense, par exemple, aux besoins affectifs des époux, à leur idéal ou à leurs aspirations, à leur conception de l'éducation des enfants, etc . . . ; qu'on pense aussi aux fonctions des parents en ce qui concerne la protection et l'éducation de leurs enfants; qu'on se place enfin devant des enfants qui apprennent progressivement à se définir, à assumer leurs responsabilités ou à conquérir leur maturité. Ce sont là autant d'aspects différents et complémentaires de la structure familiale qu'il s'agit sans cesse d'harmoniser ou d'intégrer. Seul l'amour, quand il est vécu dans la lucidité, peut y arriver.

La structure familiale repose donc à sa base sur l'amour et l'ensemble de ses éléments constitutifs ne fonctionne de façon équilibrée que grâce à l'amour. Si nous l'envisageons du point de vue chrétien, cette même structure familiale repose sur une loi de partage, la charité, et ne fonctionne de façon harmonieuse que grâce à la charité.